

Programme d'aide à l'insertion professionnelle des jeunes diplômés de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur

– PROGRAMME FAJE 2018-2019 –

Critères d'éligibilité :

- ➔ Etre demandeur d'emploi âgés de moins de 30 ans au 31/12/2018 ;
- ➔ Résider en région Provence-Alpes-Côte d'Azur ;
- ➔ Être titulaires d'un diplôme Bac+3 minimum, (diplôme d'Etat, diplôme visé par l'Etat ou diplôme inscrit au Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP) exclusivement) ;
- ➔ Avoir obtenu son dernier diplôme depuis moins de 3 ans ;
- ➔ Avoir obtenu le baccalauréat ou l'un des diplômes de l'enseignement supérieur en Provence-Alpes-Côte d'Azur ;
- ➔ Être inscrit dans un Pôle Emploi régional ;
- ➔ Être à la recherche d'un 1^{er} emploi d'une durée significative (plus de 6 mois consécutifs) dans son domaine de compétence.
NB : l'alternance n'est pas ici considérée comme un premier emploi puisqu'effectuée pendant une période de formation.

Attention : les personnes de nationalité étrangère doivent s'assurer que leur situation administrative leur permet de bénéficier du statut de stagiaire de la formation professionnelle.

Information sur le programme et dossiers de candidatures :

- ➔ Réunions d'information à Nice, Marseille, Aix-en-Provence et Toulon (dates et lieux sur le site web Région dès qu'ils sont déterminés).
- ➔ Les dossiers de candidature sont remis exclusivement à l'issue des réunions d'information.

Sélection :

- ➔ La sélection se fait au sein de comités composés des différents partenaires du programme.

Contenu du dispositif :

→ **1^{ère} phase** : session de formation et d'accompagnement permettant la réalisation d'un bilan personnel et professionnel ainsi que l'acquisition et l'utilisation des outils de recherche d'emploi. Il s'agit également de vérifier l'opportunité d'une expérience professionnelle à l'étranger et d'y trouver une mission de 6 mois.

→ **2^{nde} phase** : pour ceux dont les projets sont sélectionnés, réalisation d'une mission professionnelle de six mois au sein d'une entreprise ou d'une association située à l'étranger.

Territoires éligibles :

→ Les pays du monde hormis la France (territoires français et d'outre-mer) et les principautés de Monaco et d'Andorre.

Montant :

→ **1^{ère} phase** : Une rémunération est attribuée aux jeunes qui ne perçoivent pas d'allocations du pôle emploi (*le montant est calculé selon les modalités prévues au code du travail pour les stagiaires de la formation professionnelle rémunérés*).

→ **2^{nde} phase** : 700 € par mois durant la mission à l'étranger ainsi qu'une aide au voyage (*remboursement au tarif le plus économique des billets de transport aller/retour sur justificatifs plafonné à 500 € et aide aux frais de visas pour un montant maximum de 300 €*).

Pendant leur participation au programme, les bénéficiaires ont le statut de stagiaires de la formation professionnelle. Ils sont rémunérés en cette qualité pendant la période de formation.

La période de formation ainsi que le suivi pendant et après la mission sont assurés par un organisme de formation sélectionné dans le cadre d'un appel public à la concurrence. Le versement des aides aux bénéficiaires est effectué par le mandataire retenu dans le cadre de la convention de mandat relative à la gestion des stagiaires de la formation professionnelle.

Une convention de partenariat avec le Pôle emploi est mise en place afin de faciliter l'information des demandeurs d'emploi et le suivi de leurs dossiers. De même, une convention de partenariat a été conclue avec l'Office franco-québécois pour la jeunesse.

Ce programme est susceptible de bénéficier de financements européens



Région
Provence
Alpes
Côte d'Azur